

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 18 décembre 2023, à 18h45, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #6 - Étienne Ménard

Est/sont absents:
Siège #5 - Samuel Larochelle

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, Directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 18h45.

25-12-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du Code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 de la municipalité.

Étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du plan triennal d'immobilisations, les membres du conseil procéderont en conséquence. L'avis de convocation de la présente séance a été notifié tel que requis par Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2022-2023-2024
4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry.,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

26-12-23

3 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté tel que présenté aux membres du Conseil. Certains des projets d'immobilisation que la municipalité prévoit réaliser au cours des trois prochaines années, sont conditionnellement à l'octroi de subventions.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit programme triennal d'immobilisation (PTI) et avoir dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire informe les personnes présentes qu'ils peuvent maintenant poser leurs questions, mais que celles-ci doivent porter exclusivement sur le plan triennal d'immobilisation.

27-12-23

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 18h48.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Stéphanie Lamontagne
Directrice générale et greffière-trésorière